



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 janvier 2017

Vigilance de niveau ORANGE pour vent violent sur le département de la Vendée

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France a déclenché l'état d'alerte météorologique de niveau ORANGE pour VENT VIOLENT, à compter du jeudi 12 janvier 2017 à 18h00.

Qualification du phénomène :

Passage d'une tempête hivernale de courte de durée accompagnée de pluies marquées. Après le passage du vent fort, des giboulées de grésil ou de neige sont attendues.

Évolution prévue :

Dès la fin de l'après-midi, pendant 3 à 4 heures, les rafales de vent atteindront 110km/h sur le littoral et environ 90 à 100 km/h dans les terres. Par la suite le vent s'orientera au Nord-Ouest en faiblissant très sensiblement et les températures fraîchiront nettement. Des averses de grésil ou de neige sont probables en seconde moitié de nuit.

Les maires des communes concernées ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.

Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

.../...





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseils de comportement :

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Pour toutes informations : www.meteofrance.com www.vendee.gouv.fr

